

MAIRIE

1 avenue de Limoges 79370 CELLES-SUR-BELLE

Tél.: 05-49-79-80-17

Nom de l'association (En lettres majuscules)

ANNÉE 2020

Dossier à compléter et à retourner

•Par courrier à la mairie,

ou

•Par mail à : mairie-cellessurbelle@wanadoo.fr

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES COMPÉTITIONS NATIONALES DE 2020

(dans un secteur géographique hors Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Vienne)

Ce dossier de demande de subvention peut être utilisé par toute association sportive dont le siège social et l'activité sont sur les communes de Celles-sur-Belle, Montigné, Saint-Médard et Verrines-sous-Celles.

Dossier suivi par :		
NOM	Prénom	
Fonction	Téléphone	
Courriel		
<u>Cadre réservé à la collec</u>	tivité territoriale	
Date de réception de la de	emande :	
Montant de l'aide accord	ée :	



Date du déplacement :
Nom de la compétition :
Lieu de la compétition :
Nombre de compétiteurs :
Nombre de kilomètres aller-retour :

Le montant du remboursement

Le montant du remboursement sera calculé selon le barème ci-dessous :

Nombre de compétiteurs	Remboursement du kilomètre	
qui se déplacent	parcouru à hauteur de	
De 1 à 4 compétiteurs	0,20 € par km	
De 5 à 8 compétiteurs	0,40 € par km	
De 9 à 12 compétiteurs	0,60 € par km	
De 13 à 16 compétiteurs	0,80 € par km	
Au-delà de 17 compétiteurs	1,00 € par km	

Les frais d'autoroute, de carburant, ainsi que les hébergements et frais de bouche, ne seront pas pris en charge par la commune.

Règles à respecter impérativement :

- Une demande de prise en charge par déplacement
- Date limite de dépôt de la demande en mairie : 31 décembre 2020